



**A TOUTES LES ASSOCIATIONS NATIONALES
AFFILIEES A LA CAF**

Le Caire, le 12 septembre 2020

RE : Ouverture des candidatures pour les élections aux fonctions de Président de la CAF, de membre du Comité Exécutif de la CAF et de membre africain au Conseil de la FIFA

Mesdames, Messieurs,
Chers Secrétaires Généraux,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Comité Exécutif de la CAF, réuni en visioconférence respectivement les 30 juin et 10 septembre 2020, a décidé de fixer la tenue de la **43^{ème} Assemblée Générale Ordinaire et Elective 2021 de la CAF à la date du 12 Mars 2021 au Maroc.**

Considérant que cette Assemblée Générale 2021 marquera la fin du mandat de quatre (04) ans du Président en exercice ainsi que d'une partie des membres du Comité Exécutif de la CAF et des membres africains au Conseil de la FIFA listés respectivement **en annexe 1 et 2**, il sera donc procédé aux élections du Président de la CAF, des membres africains au Conseil de la FIFA et des membres du Comité Exécutif dans les postes à pourvoir.

Dans ce sens et conformément à la décision du Comité Exécutif, la CAF annonce l'ouverture des dépôts de candidature à ces différentes élections et ce jusqu'au **12 novembre 2020 date de clôture de la réception, au Caire (Egypte), des dossiers de candidature** conformément aux dispositions des paragraphes 5 et 6 de l'article 18 des Statuts de la CAF.

Selon ces dispositions susvisées, les noms des candidats doivent parvenir au Secrétariat Général de la CAF sous pli recommandé / express, **au moins quatre (04) mois avant la date du scrutin.**

1 Candidatures à l'élection aux fonctions de Président de la CAF

Suivant les dispositions de l'**article 18 des Statuts de la CAF**, une candidature au poste de Président de la CAF doit :

- être proposée par au moins une association nationale membre de la CAF ;



-
- à peine d'irrecevabilité, être soutenue par écrit, au moins par trois (03) associations nationales membres dont obligatoirement son association nationale membre. Il est précisé sur ce point qu'une association nationale membre de la CAF ne peut proposer et/ou soutenir plus d'un candidat ;

Le candidat à la présidence de la CAF doit avoir joué un rôle actif dans le football durant au moins deux (02) des cinq (05) dernières années ayant précédé sa candidature et ne pas excéder l'âge de 70 ans.

2 Candidatures à l'élection au Comité Exécutif de la CAF

Les noms des candidats au Comité Exécutif de la CAF doivent être transmis par leur association nationale au secrétariat général de la CAF.

Les candidats aux postes de membres du Comité Exécutif de la CAF doivent, à la date de l'élection, être des membres Bona Fide de leurs associations nationales et ne doivent pas excéder l'âge de 70 ans.

3 Candidatures à l'élection au Conseil de la FIFA

La CAF dispose de sept (07) sièges au sein du Conseil de la FIFA dont vice-président et membres.

Conformément à l'article 18 paragraphe 13 des Statuts de la CAF, ces sièges sont distribués comme suit :

- Deux (02) sièges destinés à chacun des trois (03) groupements linguistiques consacrés par les Statuts de la CAF et spécifiés à l'annexe 2 de cette circulaire.
- Un (01) siège réservé à un membre féminin.

Il est précisé à cet égard que :

- le poste de vice-président étant dévolu au Président de la CAF ;
- le groupement linguistique dont est issu le Président élu ne disposera plus que d'un siège de membre au Conseil de la FIFA à pourvoir ;



-
- tout candidat au conseil de la FIFA y compris la candidature à la présidence de la CAF ne peut se présenter qu'à une seule des catégories ;
 - toute candidate peut se présenter à la catégorie membre féminin, dans les catégories linguistiques ainsi qu'à la présidence de la CAF ;
 - il n'est pas possible de siéger au Conseil de la FIFA pour plus de trois mandats (consécutifs ou non).

En vertu des Statuts de la FIFA et des Règlements de Gouvernance, seules les associations membres peuvent proposer des candidats pour le poste de membre du Conseil de la FIFA. Chaque association membre a le droit de proposer un membre au Conseil de la FIFA. Si une association membre propose plus d'une personne, toutes ses propositions deviendront nulles.

Les candidatures pour les postes de vice-président ou de membre du Conseil doivent inclure les détails d'identification du candidat avec une copie de son passeport et le poste pour lequel il est proposé.

A noter que toute candidature reçue sera soumise au contrôle d'éligibilité.

En définitive, nous vous rappelons que le cachet de la poste du Caire (Egypte) ou le cachet d'accusé de réception du secrétariat général de la CAF fera foi quant à la date de réception des candidatures. Les plis reçus après le délai prescrit feront l'objet d'un rejet automatique.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers Secrétaires Généraux, l'expression de nos distingués sentiments.

**CONFEDERATION AFRICAINE
DE FOOTBALL**

Abdelmounaïm BAH
Secrétaire Général p.i.



ANNEXE 1

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF CAF DONT LE MANDAT EXPIRE EN 2021

COMITE EXECUTIF CAF		
<u>Union Zonale</u>	<u>Vacance</u>	<u>Membres Sortants</u>
Nord :		
Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie	1	Fouzi Lekjaa
Ouest A :		
Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone.	1	Poste Vacant à la suite de la suspension de Musa Hassan Bility
Ouest B :		
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigéria, Togo	1	Amaju Melvin Pinnick
Centre :		
Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RD Congo, Sao Tomé & Principe, Tchad	1	Adoum Djibrine
Centre-Est :		
Burundi, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie	1	Suleiman Hassan Waberi
Sud :		
Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Iles Maurice, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	2	- Daniel Alexander Jordaan - Poste laissé vacant par Rui Eduardo Da-Costa
Membre Féminin	1	Isha Johansen

ANNEXE 2

MEMBRES AFRICAINS AU CONSEIL DE LA FIFA DONT LE MANDAT EXPIRE EN 2021

COMITE EXECUTIF CAF		
<u>Catégories</u>	<u>Vacances</u>	<u>Membres Sortants</u>
Groupement Francophone :		
Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Île Maurice, Niger, RD Congo, Sénégal, Tchad, Togo.	2	-Constant Sélémani Omari -Almamy Kabélé Camara
Groupement Anglophone :		
Afrique du Sud, Botswana, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, Namibie, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe,	2	-Walter Mcmillan Nyamilandu-Manda
Groupement Arabophone/ Lusophone/ Hispanophone :		
Algérie, Angola, Cap-Vert, Iles Comores, Djibouti, Egypte, Erythrée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Libye, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Sao Tomé & Principe, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tunisie.	2	-Tarek Bouchamaoui -Hany Abou Rida
Représentant Féminin :		
Sans considération des groupements linguistiques	1	-Lydia Nsekera